

Exercice 1992 - Subventions pour classes de découvertes

M. LE DÉPUTÉ-MAIRE, Rapporteur : Un crédit de 540 000 F est inscrit au chapitre 943.1.657 du budget primitif de l'exercice 1991 (Enseignement du premier degré Subventions) pour aider financièrement les classes qui partent en séjour de neige, mer ou nature.

La majeure partie de ce crédit (519 000 F) a été répartie entre les associations bisontines spécialisées dans l'organisation des classes transplantées : l'Association Départementale des Pupilles de l'Enseignement Public du Doubs (405 000 F), l'AROEVEN (83 000 F) et la Fédération des Oeuvres Laïques (31 000 F).

Le reliquat, soit 21 000 F, est à répartir entre les différentes classes qui ont souhaité organiser leur séjour sans avoir recours à l'une des trois associations sus-mentionnées.

Actuellement, 6 écoles ont déposé un dossier de demande de subvention : Écoles de Fontaine-Ecu, Velotte, Bregille-Village, Arsenal, Bourgogne et Ile de France.

Le Conseil Municipal est appelé à approuver la répartition d'un crédit de 18 380 F comme suit :

Écoles	Lieu de séjour	Dates	Subvention accordée
Fontaine-Ecu	Les Fourgs	18 au 21/05	2 240 F
Velotte	Ardèche	29/3 au 4/4	5 640 F
Bregille-Village	Audierne	juin 1992	4 200 F
Arsenal	Loray (25)	11 au 16/05	2 400 F
Bourgogne	Rigney (25)	29/6 au 4/7	1 680 F
Ile de France	Agde	juin 1992	2 220 F
			18 380 F

Le solde d'un montant de 2 620 F fera l'objet d'une répartition ultérieure.

La dépense sera prélevée sur le chapitre 943.1.657.21100 du BP 1992.

Après en avoir délibéré et sur avis favorable de la Commission du Budget, le Conseil Municipal, à l'unanimité, en décide ainsi.